

Une nouvelle convention collective à la Ville de Port-Cartier

Port-Cartier, le 15 novembre 2019 – La Ville de Port-Cartier et son personnel col bleu et col blanc, qui représente environ 65 employés réguliers et temporaires, ont signé le 15 novembre un nouveau contrat de travail d’une durée de 6 ans, couvrant la période de 2019 à 2024. Les séances de négociation se sont échelonnées sur neuf (9) mois et les parties ont dû faire appel à un médiateur du Ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale afin de parvenir à une entente.

Pour le maire Port-Cartier, Alain Thibault, cette entente reflète les relations de travail harmonieuses que la Ville de Port-Cartier entretient avec ses employés. « Je félicite les équipes patronale et syndicale pour ce travail de négociation qui s’est déroulé dans un climat de respect et d’écoute. »

Du côté syndical, le président Nelson Coulombe se dit content d’en être arrivé à une entente : « Nous avons mis de l’eau dans notre vin afin de conclure cette convention collective. Nous sommes conscients de la situation financière de la Ville et nous souhaitons continuer d’offrir le meilleur service aux citoyens pour les années à venir. »

Cette nouvelle convention collective prévoit notamment une majoration de l’échelle salariale globale de 7,5 % sur 6 ans. En outre, les nouveaux articles du contrat visent à améliorer les mouvements de main-d’œuvre à l’interne et prévoient des horaires de travail plus adaptés aux activités des divers services municipaux. De plus, la formation d’un comité paritaire entièrement dédié à l’optimisation des opérations du Service des travaux publics a été intégrée à la nouvelle convention collective.

Le nouveau contrat de travail du personnel col bleu et col blanc permet donc de maintenir de bonnes conditions de travail pour les employés, tout en respectant la capacité financière de la Ville et en assurant la stabilité et la qualité des services offerts à la population.

-30-

Sur la photo : Rangée avant, de gauche à droite : M. Alain Thibault, maire et M. Nelson Coulombe, président du syndicat. Rangée arrière : Mme Éloïse Charette, coordonnatrice aux ressources humaines et communications, Mme Andrée Bouffard, directrice générale, M. Frédéric Gagné, agent de grief et M. Mario Gaumont, conseiller municipal et membre du comité de négociation.



Source :

Éloïse Charette, CRHA
Coordonnatrice, Ressources humaines & Communications
40, Avenue Parent, Port-Cartier (QC) G5B 2G5
(418) 766-7130
eloisecharette@villeport-cartier.com